

Les AMAP doivent respecter 18 principes fondateurs :

1. La référence à la charte de l'agriculture paysanne pour chaque producteur
2. Une production de dimension humaine adaptée aux types de culture et d'élevage
3. Une production respectueuse de la nature, de l'environnement et de l'animal : développement d'une biodiversité, fertilité des sols, production sans engrais ni pesticides chimiques de synthèse, gestion économique de l'eau ...
4. Une bonne qualité des produits : gustative, sanitaire, environnementale
5. L'appui à l'agriculture paysanne locale
6. La solidarité et des liens actifs avec tous les acteurs locaux œuvrant pour le maintien de l'agriculture durable et d'un commerce solidaire
7. Le respect des normes sociales par rapport aux employés de l'exploitation, y compris le personnel temporaire
8. La recherche de la transparence dans les actes d'achat, de production, de transformation et de vente des produits agricoles
9. L'accompagnement du producteur à l'autonomie, c'est-à-dire la capacité à être maître de ses choix
10. La proximité du producteur et des consommateurs : elle est indispensable pour assurer le lien direct entre eux et pour favoriser le circuit le plus court entre producteur et consommateurs
11. Une AMAP par producteur et par groupe local de consommateurs
12. La formalisation et le respect des contrats à chaque saison entre consommateurs et producteurs
13. Aucun intermédiaire entre producteur et consommateurs, pas de produits achetés et revendus par le producteur sans accord des consommateurs
14. La définition à chaque saison d'un prix équitable entre producteur et consommateurs
15. Une information fréquente du consommateur sur les produits
16. La solidarité des consommateurs avec le producteur dans les aléas de la production
17. Une participation active des consommateurs à l'AMAP favorisée notamment par la responsabilisation du maximum d'adhérents
18. Une sensibilisation des adhérents de l'AMAP aux particularités de l'agriculture paysanne



LES 10 PRINCIPES DE L'AGRICULTURE PAYSANNE



1. **RÉPARTIR LES VOLUMES** de production afin de permettre au plus grand nombre d'accéder au métier et d'en vivre.
2. **ÊTRE SOLIDAIRE** des paysans des autres régions d'Europe et du monde.
3. **RESPECTER LA NATURE** : on n'hérite pas la terre de nos parents, on l'emprunte à nos enfants.
4. **VALORISER LES RESSOURCES ABONDANTES** et économiser les ressources rares.
5. Rechercher la **TRANSPARENCE** dans les actes d'achat, de production, de transformation et de vente des produits agricoles.
6. Assurer la bonne **QUALITÉ** gustative et sanitaire des produits.
7. Viser le maximum d'**AUTONOMIE** dans le fonctionnement des exploitations agricoles.
8. Rechercher les **PARTENARIATS** avec d'autres acteurs du monde rural.
9. Maintenir la **DIVERSITÉ** des populations animales élevées et des variétés végétales cultivées.
10. Toujours **RAISONNER À LONG TERME** et de manière globale.

POUR INSCRIRE L'AGRICULTURE DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Fédération Associative pour le Développement
de l'Agriculture Paysanne et Rurale
104 rue Rudebeigne - 80770 BASOULÉ
Tél: 01 43 83 93 91 - Fax: 01 43 72 97 95
fadafar@globalnet.org - www.fadafar.org

L'Agriculture paysanne, une approche globale

